

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 MAI 2018**

Le **02 Mai 2018**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 25 Avril 2018

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Anna OTON-MADINE, Alain PELISSIER, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Michaël SIMON, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents : Denis BRU, Aurélie MINET, Eve PELOUS,

Absent ayant donné procuration :

Jacques GARSOU à Christiane SAINTJEVINT,

Nathalie MOURET, a été nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR
APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
AU DÉBUT DE LA SÉANCE**

DECISIONS DU MAIRE

- 01. ETUDE URBAINE OPERATIONNELLE BOURG-CENTRE. DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE.**
- 02. DEMANDES DE SUBVENTIONS. RESEAUX SECS ET HUMIDES. ANCIENNE GENDARMERIE.**
- 03. FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX. COMPLEMENT DE REMUNERATION.**
- 04. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**
- 05. ETAT. REAMENAGEMENT DU SEUIL DE MILLAS SUR LA TÊT.**
- 06. CONSEIL DEPARTEMENTAL. MISE A DISPOSITION D'UN DEFIBRILLATEUR.**
- 07. VENTE DE L'IMMEUBLE « COMET » CADASTRE AR 607.**

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DECISIONS DU MAIRE

Par délibération du 11 Avril 2014, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire de prendre des décisions relevant normalement de la compétence de l'Assemblée Délibérante.

Le Maire doit ensuite en rendre compte au Conseil Municipal.

- × Par décision du 8 Février 2018, la Maire a signé avec l'entreprise Vedif Collectivité un devis d'un montant H.T. de 1 450 € correspondant à l'acquisition d'un échafaudage sécurisé avec plancher,
- × Par décision du 8 Février 2018, la Maire a signé avec l'entreprise Comat & Valco un devis d'un montant H.T. de 656 € correspondant à l'acquisition d'une plateforme avec garde-corps fixe,
- × Par décision du 8 Février 2018, la Maire a signé avec l'Atelier Val de Sournia une prestation, sur une durée de trois mois, à raison de 1 292 € H.T. par mois, pour des travaux paysagers,
- × Par décision du 8 Février 2018, la Maire a signé avec le chantier d'insertion « Association Intégration, Insertion, Logement, Emploi » un devis d'un montant H.T. de 1 120 € (4 jours x 280 €) correspondant des travaux de rénovation de trottoirs rue du Stade,
- × Par décision du 8 Février 2018, la Maire a signé avec l'entreprise Nicolas Entretien un devis d'un montant H.T. de 1 661 € 24 correspondant à l'acquisition de produits d'entretien pour les bâtiments municipaux,
- × Par décision du 8 Février 2018, la Maire a signé avec l'entreprise Micheu Distribution un devis d'un montant H.T. de 1 874 € 78 correspondant à l'acquisition de produits d'entretien avec distributeurs correspondants pour les bâtiments municipaux,
- × Par décision du 19 Février 2018, la Maire a signé avec E.D.F. un marché pour une durée de 36 mois (1er Mar 2018 au 28 Février 2021) portant sur la fourniture et l'acheminement de gaz naturel (abonnement annuel : H.T. de 2 078 € 52. Prix H.T. du Mwh : 31 € 01),
- × Par décision du 14 Février 2018, la Maire a signé l'offre de l'entreprise Eurovia, pour un montant H.T. de 6 974 € 75, correspondant à la rénovation de l'enrobé des rues du stade et Joan Miro,
- × Par décision du 26 Février 2018, la Maire a signé l'offre de l'O.N.F., pour un montant de 5 538 € 35 correspondant aux travaux d'élagage des platanes situés Allée Henri Barbusse et sur le site de l'ancien camping municipal,
- × Par décision du 26 Février 2018, la Maire a signé l'offre du chantier d'insertion « Association Intégration, Insertion Logement, Emploi », pour un montant de 840 € (3 jours x 280 €) correspondant à des travaux d'entourage du platane n° 57 de l'école élémentaire,
- × Par décision du 26 Février 2018, la Maire a retenu l'offre de l'Etablissements L.P.I. pour un montant H.T. de 861 € 78 correspondant à l'acquisition d'équipement de protection individuelle pour les agents territoriaux de la Commune,

01. ETUDE URBAINE OPERATIONNELLE BOURG-CENTRE. DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE.

La Maire,

Transmis par
dématérialisation en
Sous-préfecture de
Prades le 30.05.2018

*Présente le plan de financement relatif au projet d'étude urbaine opérationnelle
bourg-centre,*

Accusé de réception
en préfecture 066-
216601088-
20180530-2018-05-
02-N001AI Date de
télétransmission :
30/05/2018 Date de
réception préfecture :
30/05/2018.

*Précise qu'il y a lieu de solliciter une subvention d'un montant de 10 000 €
auprès de la Région et d'approuver le plan de financement prévisionnel,*

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

La Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 31.05.2018

APPROUVE le plan de financement suivant :

Montant H.T. de l'opération	50 000 €
Participation acquise de l'Etablissement Public Foncier (50 %).....	25 000 €
Subvention TDIL acquise (enveloppe parlementaire) (10 %)	5 000 €
Subvention régionale sollicitée (20 %)	10 000 €
Autofinancement (20 %)	10 000 €

SOLLICITE, auprès de la Région Occitanie, la subvention d'un montant
de 10 000 €, correspondant à 20 % du montant de la dépense,

02. DEMANDES DE SUBVENTIONS. RESEAUX SECS ET HUMIDES. ANCIENNE GENDARMERIE.

La Maire,

Transmis par
dématérialisation en
Sous-préfecture de
Prades le 30.05.2018

*Informe que L'Office Départemental 66 a obtenu un permis de construire pour
la réalisation de 14 logements sociaux sur le terrain de l'ancienne gendarmerie,*

Accusé de réception
en préfecture 066-
216601088-
20180530-2018-05-
02-N002DE Date de
télétransmission :
30/05/2018 Date de
réception préfecture :
30/05/2018.

*Précise que la réalisation de cette résidence nécessite le renforcement du réseau
d'eau potable et l'extension du réseau électrique,*

*Précise qu'il y a lieu de solliciter des subventions et d'approuver le plan de
financement prévisionnel,*

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

La Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 31.05.2018

APPROUVE le plan de financement suivant :

Montant H.T. de l'opération	44 068 € 91
Subvention Etat (DSIL) à solliciter (50 %).....	22 035 € 00
Subvention Conseil Départemental à solliciter (30 %)	13 220 € 00
Autofinancement (20 %)	8 813 € 91

***SOLLICITE**, auprès des services de l'Etat, la subvention d'un montant de 22 035 €, correspondant à 50 % du montant de la dépense,*

***SOLLICITE**, auprès Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, la subvention d'un montant de 13 220 €, correspondant à 30 % du montant de la dépense,*

Renée CREMASCHI a quitté définitivement la salle des débats.

03. FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX. COMPLEMENT DE REMUNERATION.

Transmis par
dématérialisation en
Sous-préfecture de
Prades le 30.05.2018

La Maire rappelle la délibération, du 11 Juin 1996, du Conseil Municipal portant budgétisation du complément de rémunération du personnel communal,

Accusé de réception
en préfecture 066-
216601088-
20180530-2018-05-
02-N003DE Date de
télétransmission :
30/05/2018 Date de
réception préfecture :
30/05/2018.

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

***FIXE**, au titre de l'année 2018, l'attribution du complément annuel de rémunération, conformément à l'état annexé à la présente délibération,*

La Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 31.05.2018

***DIT** que les sommes nécessaires au paiement du complément annuel de rémunération seront prévues au budget de l'exercice 2018 sur les crédits du personnel,*

***HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,*

04. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

La Maire,

Transmis par
dématérialisation en
Sous-préfecture de
Prades le 30.05.2018

Rappelle que, lors de la séance du 13 Avril 2018, le Conseil Municipal a voté le budget de la Commune,

Accusé de réception
en préfecture 066-
216601088-
20180530-2018-05-
02-N004DE Date de
télétransmission :
30/05/2018 Date de
réception préfecture :
30/05/2018.

Présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2018,

Précise que pour les subventions attribuées d'un montant supérieur à 23 000 €, une convention doit être établie avant son versement avec l'association bénéficiaire,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.
Affiché le 31.05.2018

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer, au titre de l'année 2018, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

- *Coopérative scolaire de l'école élémentaire, pour un montant total de 3 000 €, versée en Juin et en Décembre*
- *Coopérative scolaire de l'école maternelle, pour un montant total de 1 400 €, versée en Juin et en Décembre*
- *Association des Parents d'Elèves, pour un montant de 3 18 €,*

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

05. ETAT. REAMENAGEMENT DU SEUIL DE MILLAS SUR LA TÊT.

La Maire,

Transmis par dématérialisation en Sous-préfecture de Prades le 30.05.2018

Informe qu'afin de procéder aux travaux d'aménagement du seuil de Millas visant à restaurer la continuité écologique de la Têt, les services de l'Etat lui ont transmis une convention pour l'occupation temporaire de la parcelle communale cadastrée AH 187,

Accusé de réception en préfecture 066-216601088-20180530-2018-05-02-N005DE Date de télétransmission : 30/05/2018 Date de réception préfecture : 30/05/2018.

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Présente le projet de convention pour l'occupation temporaire de la parcelle communale cadastrée AH 187,

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.
Affiché le 31.05.2018

APPROUVE le projet de convention pour l'occupation temporaire de la parcelle communale cadastrée AH 187,

DIT qu'un projet dudit avenant sera annexé à la présente délibération,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

06. CONSEIL DEPARTEMENTAL. MISE A DISPOSITION D'UN DEFIBRILLATEUR.

Transmis par dématérialisation en Sous-préfecture de Prades le 30.05.2018

La Maire rappelle que, par délibération du 28 Avril 2008, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer, avec le Conseil Général, une convention pour la mise à disposition d'un défibrillateur cardiaque,

Précise que l'avenant en cours porte le terme de la convention au 31 Décembre 2017,

Accusé de réception en préfecture 066-216601088-20180530-2018-05-02-N006DE Date de télétransmission : 30/05/2018 Date de réception préfecture : 30/05/2018.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.
Affiché le 31.05.2018

Présente le projet d'avenant à adopter pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 Décembre 2021,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant à la convention pour la mise à disposition d'un défibrillateur cardiaque pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 Décembre 2021,

DIT qu'un projet dudit avenant sera annexé à la présente délibération,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

07. VENTE DE L'IMMEUBLE « COMET » CADASTRE AR 607.

La Maire,

Transmis par dématérialisation en Sous-préfecture de Prades le 30.05.2018

Accusé de réception en préfecture 066-216601088-20180530-2018-05-02-N007DE Date de télétransmission : 30/05/2018 Date de réception préfecture : 30/05/2018.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.
Affiché le 31.05.2018

Rappelle que par délibération du 13 Décembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé la vente de l'immeuble dit "Immeuble Comet", cadastré AR 607, à la S.C.I. TIHAY,

Précise que l'acquéreur souhaite que la S.C.P. notariale de Maitre Janer à Prades soit désignée en lieu et place de la S.C.P. notariale Parazols sise à Thuir,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE l'étude notariale de Maitre Janer à Prades pour rédiger l'acte authentique relatif à la dite vente, en lieu et place de la S.C.P. notariale Parazols sise à Thuir,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,